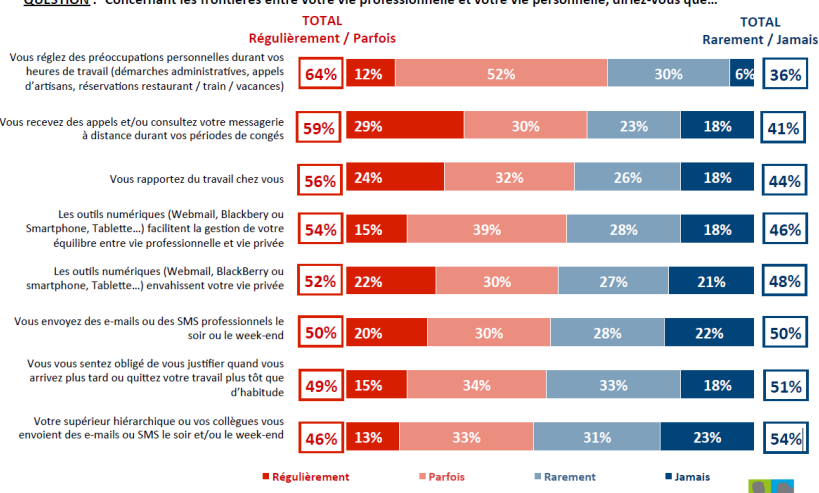


Fédération de Paris du Parti socialiste

L'égalité femmes-hommes est aussi une affaire d'hommes

QUESTION : Concernant les frontières entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle, diriez-vous que...



de leur activité professionnelle dans leur vie est trop importante. Ils souhaitent passer plus de temps avec leur conjoint et leurs enfants et sont 81% à approuver l'aspiration des jeunes générations à un meilleur équilibre. Si certains stéréotypes apparaissent malgré tout encore persistants chez les cadres, ils ont conscience que les inégalités sont fortement liées aux préjugés et à des modalités d'organisations du travail.

« Cette étude est un encouragement à amplifier les politiques que nous avons engagées » a ajouté la secrétaire d'Etat, « qu'il s'agisse de lutte contre les stéréotypes, de mixité au travail, de place des femmes dans les entreprises ou d'équilibre des temps de vie et de partage du temps parental ».

Le gouvernement agit en effet de façon déterminée :

- La loi du 4 août 2014 met en place des avancées concrètes en matière de partage du temps parental pour articuler plus équilibrément vie familiale et vie professionnelle.
- La proportion d'entreprises couvertes par un accord d'entreprise a progressé de 20 points en un an. 34% des entreprises de plus de 50 salariés étaient couvertes mi-2014.
- L'Etat agit pour faire reculer les stéréotypes qui assignent des rôles sociaux et professionnels différents aux hommes et aux femmes. A l'école, dans l'orientation scolaire, dans la vie quotidienne, dans les médias, tous les acteurs sont mobilisés en ce sens.

Pour trouver l'intégralité de l'enquête : [Téléchargez l'enquête sur les hommes et l'égalité professionnelle - Déc. 2014](#)

**17 janvier 1975 - 17 janvier 2015, la loi sur l'avortement a 40 ans.
Le droit à disposer de son corps, un droit fondamental, un combat permanent !**

Le droit à disposer de son corps est une liberté fondamentale des femmes et une condition de leur autonomie. En France, la reconnaissance de ce droit a été longue et difficile. La loi Neuwirth du 28 décembre 1967 a légalisé la contraception, puis la loi Veil du 17 janvier 1975 a légalisé l'avortement. Initialement, loi d'expérimentation qui proposait de rendre possible l'avortement pendant 5 ans, la loi Veil fut pérennisée en 1979.

Pour autant et aujourd'hui encore, le droit des femmes à disposer de leur corps reste un combat permanent. En France, l'accès à l'IVG reste soumis aux contingences et à la volonté politique. En effet, la politique menée par les gouvernements de droite avait fragilisé l'exercice de ce droit fondamental : Loi Bachelot sur l'hôpital qui a fermé nombre de centres d'IVG, baisse des subventions au Planning familial et autres associations, etc. Au contraire, depuis 2012, ce droit est conforté : ouverture d'un site internet officiel d'information sur l'IVG <http://www.sante.gouv.fr/ivg.html> pour lutter contre toute la désinformation et la manipulation des anti-IVG,

instauration de la gratuité de l'IVG pour toutes les femmes, quelle que soit la méthode (chirurgicale ou médicamenteuse), revalorisation des tarifs des IVG chirurgicales afin de renforcer dans les établissements cette activité qui ne doit pas être délaissée par les professionnels, réaffirmation du droit des femmes à choisir la méthode d'IVG (médicamenteuse, chirurgicale) lorsque les délais le permettent, etc.

A l'occasion des 40 ans de la loi, le Collectif national pour les droits des femmes organise une manifestation le 17 janvier 2015 : "17 janvier 1975 - 17 janvier 2015, la loi sur l'avortement a 40 ans. Manifestation nationale pour les droits des femmes. En avant toutes ! ».

Rdv : le 17 janvier 2015, 14h30 Place de la Bastille.



Agenda de la Commission

La Commission souhaite à chacune et à chacun de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en janvier pour sa prochaine réunion de travail.

Sport et inégalités de genre : retour sur la réunion du 15 décembre 2014

Pour sa dernière réunion de l'année 2014, la Commission égalité femmes hommes a reçu Béatrice BARBUSSE. Sociologue, maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil, elle est membre du Conseil national du sport et ancienne Présidente de l'US Ivry Handball (2007-2012).

S'appuyant sur son solide parcours, et ses expériences, professionnelles, universitaires et sportives diversifiées, Béatrice Barbusse est une spécialiste incontournable du Sport et des questions de genre.

La rencontre-discussion avec les membres de la commission a été particulièrement dense.



Sécurité dans les Transports en Commun : l'égalité femmes hommes enfin prise en compte !



Secrétariat d'Etat chargé des
Transports, de la Mer et de la

Ministère de l'Intérieur

Secrétariat d'Etat chargé des
Droits des Femmes

Le 16 décembre 2014

Communiqué de presse

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, et M. Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont réuni ce matin Place Beauvau, en présence de Mme Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargé des Droits des Femmes, le Comité National de la Sécurité dans les Transports en Commun (CNSTC).

Conformément aux engagements pris lors de sa précédente réunion, le 24 juin dernier, un point a d'abord été fait par M. François CLANCHÉ, inspecteur général de l'INSEE, chef du nouveau Service Statistique Ministériel (SSM) du Ministère de l'Intérieur. En comparaison du 1er semestre 2013, les données disponibles pour le 1er semestre 2014 font apparaître une baisse de certains pans de la délinquance enregistrée par les forces de sécurité dans les transports en commun : les atteintes aux personnes à des fins non crapuleuses sont en baisse de 16 %, les atteintes aux biens non violentes diminuent de 21 %, et les infractions à la législation sur les stupéfiants régressent de 13 %.

Néanmoins, il est aussi constaté une hausse des violences crapuleuses de l'ordre de 16 %. Afin d'enrayer ce phénomène, des mesures vont être prises pour renforcer la lutte contre les infractions, incivilités et fraudes commises à bord des trains : le principe d'un assouplissement des règles permettant aux agents de sécurité d'opérer en civil a été retenu. Un droit de communication sera ouvert aux opérateurs leur facilitant l'identification des fraudeurs, en lien avec l'administration. Le nombre d'infractions successives caractérisant le délit de fraude d'habitude sera abaissé de 10 à 5.

La coordination entre la police nationale, la gendarmerie nationale, et les transporteurs sera également renforcée par des partenariats locaux, dans le cadre d'une convention entre l'Etat et les opérateurs.

Enfin, un groupe de travail contre les violences faites aux femmes et les comportements sexistes dans les transports est créé. Il est chargé d'élaborer des propositions concrètes pour prévenir et lutter contre ces violences, pour une large sensibilisation du public, et que chacun sache réagir face à ces situations inacceptables. Il rendra ses conclusions à la fin du premier semestre 2015, lors du prochain comité.

Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53

Service de presse d'Alain VIDALIES : 01 40 81 77 57

Service de presse de Pascale BOISTARD : 01 40 56 75 78

Christine RIMBAULT
Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr